



Cérémonie de signature du traité antitabac : 16 juin 2003

Rubrique : actualités - Date : mardi 10 juin 2003

Premières signatures du nouveau traité antitabac

L'adoption le 21 mai 2003 par la quasi-totalité des pays du monde (l'ensemble des 192 Etats Membres de l'Organisation mondiale de la Santé) du premier traité entièrement consacré à la santé, la convention-cadre pour la lutte antitabac, a été un événement historique.

Négociée sous l'égide de l'OMS, cette convention novatrice vise à protéger, dès à présent et dans le futur, la santé et la vie de milliards de personnes. Pour y parvenir, il faudra interdire la publicité pour le tabac, mettre sur les produits du tabac des avertissements en gros, prendre des mesures de protection contre le tabagisme passif, augmenter les prix de vente du tabac et les taxes et s'efforcer d'éliminer le commerce illicite. La Convention est le premier instrument juridique international permettant de lutter contre les effets nocifs de la consommation du tabac.

La convention sera ouverte aux signatures la semaine prochaine à Genève. Dès que 40 pays l'auront ratifiée, elle aura force de loi dans ces pays, puis dans ceux qui la ratifieront par la suite. Cette convention pourra être également signée et ratifiée par les organisations régionales d'intégration économique, comme la Communauté Européenne.

Point n'est besoin d'expliquer l'urgence de signer et de ratifier ce traité : près de cinq millions de personnes meurent chaque année des conséquences de la consommation du tabac. Si des mesures fermes et concertées ne sont pas prises dans le monde entier, on assistera dans un proche avenir à une forte augmentation du nombre de ces décès, notamment dans les pays en développement.

DESCRIPTION : Cérémonie de signature de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et conférence de presse

PARTICIPANTS : Cérémonie de signature : hauts responsables de pays développés et en développement, ainsi que d'organisations régionales d'intégration économique. A ce jour, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Communauté Européenne, la Finlande, la France, Malte, la Mongolie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, Palaos et la Thaïlande ont manifesté leur intention de signer la Convention lors de cette cérémonie. (Détails complémentaires en fin de semaine).

Conférence de presse : Personnalités officielles de certains pays et le Dr Derek Yach, Directeur exécutif, Maladies non transmissibles et santé mentale, OMS

DATE : Cérémonie de signature : lundi 16 juin 2003, de 10 h 00 à 11 h 30

Conférence de presse : lundi 16 juin, à 12 h 30

LIEU : Siège de l'Organisation mondiale de la Santé

20, avenue Appia

CH-1211 Genève 27

Suisse